

Dennis Bevington, AANO Comité rencontre

le 15 octobre, 2012

Merci, monsieur le président. Je vous remercie, monsieur le ministre, de témoigner devant nous au sujet de ce projet de loi.

Certains de vos propos me laisse un peu perplexe. J'aimerais comprendre comment vous percevez la relation entre le gouvernement fédéral et les Premières nations. Est-ce un rapport de nation à nation, des relations intergouvernementales? Est-ce ainsi que vous considérez la relation?

L'hon. John Duncan:

Oui, je considère qu'il s'agit d'une relation entre deux gouvernements. Cela saute aux yeux, même dans les multiples documents que nous avons signés ensemble.

M. Dennis Bevington:

D'accord.

Vous avez indiqué que vous avez emprunté cette approche à l'égard des Premières nations notamment parce que les gouvernements provinciaux et territoriaux ont adopté des pratiques semblables. La vaste majorité de ces gouvernements ont adopté des lois qui exigent que les administrations municipales fassent de même.

Le gouvernement fédéral a-t-il insisté pour que les provinces adoptent des pratiques de divulgation des états financiers ou l'ont-elles fait de leur propre chef parce que c'est une mesure qu'elles doivent prendre pour assurer le bon fonctionnement de leur gouvernement?

L'hon. John Duncan:

Si vous faites référence aux administrations municipales...

M. Dennis Bevington:

Non, je parle des gouvernements provinciaux et territoriaux, dont relèvent les administrations municipales.

L'hon. John Duncan:

En effet.

Non, nous n'avons joué aucun rôle dans...

M. Dennis Bevington:

Vous n'avez joué aucun rôle à cet égard.

L'hon. John Duncan:

... la transparence et la reddition de comptes des provinces et des territoires.

M. Dennis Bevington:

Mais vous n'avez pas pris de décision à leur place, n'est-ce pas? Pourtant, vous le faites pour les gouvernements des Premières nations en leur dictant comment ils devraient se présenter au public, au vu et au su de tous.

Vous nous dites maintenant que ce que nous demandons aux chefs et aux conseillers ne diffère pas de ce que nous exigeons de nous-mêmes à titre de parlementaires. Les chefs et les conseillers ne sont pas des parlementaires. Ils ne sont pas élus par le public canadien, mais par les membres des Premières nations. Ne conviendriez-vous pas qu'ils ont avec le public canadien une relation différente de celle qu'ont les parlementaires?

L'hon. John Duncan:

Bien sûr.

M. Dennis Bevington:

Mais alors...

L'hon. John Duncan:

Je ne suis pas certain de comprendre ce que vous voulez laisser entendre, par contre.

M. Dennis Bevington:

Je vais droit au principe fondamental.

L'hon. John Duncan:

Voulez-vous dire qu'ils ne rendent pas de comptes au public?

M. Dennis Bevington:

Je crois que c'est le principe fondamental du projet de loi qui rebute les Premières nations, qui s'attendent à régir leur propre conduite, comme le font les autres gouvernements.

Vous avez adopté une approche très paternaliste dans ce dossier en imposant des règles de conduite. C'est, je crois, le problème auquel l'APN a également fait référence quand elle s'est opposée au projet de loi. Les Premières nations veulent être traitées comme des gouvernements. À ce titre, elles s'attendraient à fixer leurs propres règles en matière de divulgation au lieu que le gouvernement fédéral le fasse pour elles.

Ce dernier impose des exigences en matière de comptabilité financière qui découlent d'une relation entre le gouvernement autochtone et le gouvernement fédéral. C'est des deux parties que devrait relever la responsabilité de rendre l'information publique, et non d'une seule, comme le propose le projet de loi.

L'hon. John Duncan:

Dennis, le pays compte 34 Premières nations autonomes, dont les ententes prévoient des mécanismes de présentation de rapports. Pour ce qui est des autres 582 Premières

nations, la Loi sur les Indiens ne stipule rien au sujet de la transparence et de la reddition de comptes.

Nous ouvrons les portes du XXI^e siècle aux gouvernements des Premières nations, dont les citoyens et les membres doivent parfois s'adresser au ministère pour obtenir des renseignements qui devraient venir des gouvernements des Premières nations. C'est inacceptable. Il nous incombe, en qualité d'instances supérieures, de veiller à ce que ces citoyens canadiens jouissent des mêmes droits que le reste de la population.

Le président:

Il vous reste environ 20 secondes. Nous pourrions certainement les laisser au prochain témoin.

M. Dennis Bevington:

Je dirais sans détour que si nous ouvrons les portes du XXI^e siècle aux Premières nations en continuant de prendre des décisions pour elles, nous faisons fausse route. Nous devons les traiter comme des gouvernements, comme nous le faisons pour les provinces et les territoires. Il faudrait encourager les rapports en ce sens.